contre toute règle parlementaire, et voyant qu'il seruit proposé des amendements à plusieurs des propositions contenues dans les résolutions adoptées par la conférence de Québec,-il nous enlève tout moyen d'amender la mesure en proposant la question préalable. (Ecoutez 1 écoutez 1) Eh quoi le procureur-général du Haut-Canada n'a t-il Pas dit lui-même que nous aurions la faculté de prendre l'opinion de la chambre sur chacune des résolutions, en proposant des amendements? (Ecouter! écouter!) Ayant pleine confiance que oet engagement serait tenu, lorsque mon hon, ami qui siège à côté de moi me dit qu'il avait raison de croire que le gouvernement avait l'intention de recourir à cette tactique, je le répète, je repoussai cette idée. (Ecoutez ! écoutez!) Je ne ferai pas d'autres remarques sur ce point en ce moment, si ce n'est que si le but du gouvernement est de raccourcir les débats, comme le dit l'honorable monsieur,—si son motif reel est en effet d'arriver promptement à un Vote sur la question,—ce qu'il a dit lui-même montre combien est futile l'idée qu'il atteindra ce but. Il n'était pas du tout nécessaire à l'hon. monsieur de nous dire que nous pouvions discuter la question préalable. Nous sommes maintenant, par un arrangement qui ne sera pas violé, je suppose, bien que je ne sache pas quelle tentative on pourra faire encore, — nous sommes maintenant, pratiquement, en comité général, et nous avons la liberté de parler aussi souvent qu'il nous plaira sur la question. En consequence, le but que veut obtenir l'hon. monsieur ne peut pas être atteint, mais un autre but peut être et sera atteint :-le gouvernement va entraîner ses partisans, auxquels il a dojà fait faire des choses dont as repentiront probablement, lorsqu'ils se tronveront en face de leurs commettants, il va les entraîner un peu plus loin dans le bourbier (applaudissements et contre-applaudissements), en les privant de l'occasion d'enregistrer leur opinion, même par la voie incommode des amendements, sur les diverses propositions que l'on demande d'incorporer dans cette adresse à la couronne. (Ecoutez ! 60outez!) M. l'ORATRUR, l'hon. monsieur dit que les nouvelles reques par le télégraphe relativement aux défenses, rendent nécessaire que nous en venions à une prompte décision sur la question de la confédération. Mais quelle a été la ligne de conduite des hon. messieurs de l'autre côté, depuis le commencement des débats, lorsque l'on a

parlé de la question des défenses? Lorsque nous leurs avons dit : - " Mettes-nous en possession des renseignements nécessaires pour examiner la question des défenses, qui doit être discutée en rapport avec celle de la confédération," quelle a été leur réponse? Ils nous ont répondu qu'il n'y avait aucun rapport naturel ou nécessaire entre les deux sujets. (Ecouter ! écouter !) Ainsi, lorsque l'on a demandé aux hon, messieurs de nous donner des renseignements au sujet des défenses, ils ont répondu qu'il n'y avait aucun rapport entre les deux questions; mais, aujourd'hui, qu'ils ont un autre but à atteindre, ils renversent leur première position et disent : " Menez cette affaire à terme par tous les moyens, le plus promptement possible, afin que nous puissions mettre le pays en état de défense." (Ecoutez ! écoutez!) Je crois, M. l'ORATEUR, que nous avons droit, à cette phase des débats et sous ces circonstances, de demander que tous les renseignements en la possession du gouvernement au sujet des défenses, soient soumis à la chambre. Je crois qu'il n'existe aucune règle parlementaire mieux reconnue, que lorsqu'un ministre de la couronne se lève en chambre et parle de dépêches au sujet de matières d'une importance publique, ces dépêches doivent être soumises à la chambre. Cette règle est fondée sur celle qui est suivie dans nos cours de justice, qui exige que tout document mentionné dans la preuve ou dans la plaidoirie, pour être utile à quelque chose, doit être en la possession de la cour. Je me permettrai de poser cette question à l'hon. procureur-général du Haut-Canada, et j'attendrai une réponse : — s'il est de l'intention du gouvernement, avant de faire prendre le vote sur ces résolutions, de mettre la chambre en possession des renseignements dont je parle maintenant?

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—Ce n'est certainement pas son intention, — et pour les meilleures raisons possibles.

L'Hon. M. HOLTON—L'hon. monsieur dit que ce n'est certainement pas son intention. Et, cependant, il nous demande de donner un vote en conséquence de renseignements qu'il ne communique pas, non seulement sur la question des défenses, mais aussi sur celle de la confédération! Si l'hon. monsieur s'était servi des arguments qu'il a employés pour refuser de donner des informations, si la proposition était simplement de faire voter un crédit pour mettre le pays en état de défense, il pourrait y avoir quelque raison